

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 FEVRIER 2021 PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 66
Présents : 62
Votants : 64

Le 25 février 2021 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 18 février 2021

Secrétaire de séance : Serge BAL

Présents

Ambléon	BIONDA Annie	
Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLLOUD Véronique	
Artemare	MASSÉ Emmanuel	
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière-en-Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	BOUTTEMY Anaïs	
Belley	CHEVAT Jacques	
Belley	CLUZEL Annie	Pouvoir à Annie DELPON
Belley	DA COSTA Angelica	
Belley	DELPON Annie	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	GONDARD Olivier	
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	RIOU Claudie	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Béon	LE CERF Céline	
Brégnier-Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Chazey-Bons	NARDIN Philippe	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	CUEILLE Gérald	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Conzieu	JANET Guy	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	Pouvoir à Franck ANDRE MASSE
Culoz	GUILLAND Marc	

Culoz	PETITE Anne-Laure	
Culoz	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	
La Burbanche	MARIÉ Patrick	
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Polliou	BRUN Jean Philippe	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Rossillon	BOUVIER Georges	
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
St Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	BOUSCAUD Alexandre	Suppléante Corinne BOUCHISSE
Virignin	BANDET Marcel	
Vongnes	GUILLON Pascale	
<u>Absents</u>		
Belley	EL AZOUZI Sophie	
Cressin-Rochefort	CHIFFE Frédéric	

LE QUORUM EST ATTEINT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021

1. **Délibération :** Secrétaire de séance

2. **Délibération :** Poursuite du programme de construction d'un nouveau centre aquatique intercommunal

- Informations diverses

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Culoz de recevoir le conseil communautaire.

Elle précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement audio sera mis en ligne avec le procès-verbal.

Elle demande aux conseillers communautaires d'annoncer leur nom et leur commune avant chaque intervention de façon à faciliter la rédaction du compte-rendu, de respecter la parole d'autrui, et de signaler toute sortie de la salle.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

- Approbation du compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021.

Aucune observation n'est formulée.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte A L'UNANIMITÉ le compte-rendu de la séance du 28 janvier 2021.**

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance. Serge BAL se porte candidat.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne A L'UNANIMITÉ Serge BAL comme secrétaire de séance.**

2. Poursuite du programme de construction d'un nouveau centre aquatique intercommunal

Pauline GODET précise que le centre aquatique sera le seul point à l'ordre du jour d'une séance qui est l'une des plus importantes de la mandature, puisque la décision prise engagera la collectivité pour les 30 prochaines années.

Ce projet a pris corps car la piscine actuelle, située en centre-ville de Belley, est un équipement vieillissant. Des milliers d'enfants ont appris à nager dans cette piscine mais elle est désormais vétuste. L'obsolescence technique occasionne des fermetures de plus en plus fréquentes et longues, ce qui génère une perte de fréquentation, d'attractivité et une augmentation des charges d'exploitation.

Il aurait été souhaitable d'anticiper davantage la réflexion sur le devenir de l'équipement, cette dernière a été initiée en 2012 et le bâtiment avait alors déjà 32 ans.

En 2017, la piscine devient intercommunale. Les pistes de réflexion portent sur une nouvelle offre aux habitants du territoire, avec un programme et des services diversifiés, de nouvelles pratiques et

plus de surface. Le choix s'est porté sur une implantation à la périphérie de Belley sur le terrain de Pierre Longue, plus facile d'accès pour les écoles des communes voisines, plus lisible pour les habitants, en lien avec un développement économique et touristique de la zone et du territoire. Toutes ces étapes ont été validées lors de la précédente mandature, et nous sommes actuellement en phase APD. Le nouveau conseil communautaire hérite d'un projet déjà très avancé, et il faut composer avec.

Compte tenu de l'ampleur de l'investissement, le nouvel exécutif a délibérément fait le choix de mettre ce projet sur pause. Dans une volonté de transparence démocratique, et de façon à donner un temps d'accoutumance nécessaire aux nouveaux élus sur ce dossier d'envergure, il a été décidé de ne pas considérer ce projet comme acté lors de la précédente mandature, comme c'est le cas pour les autres investissements. Les nouveaux élus ont apprécié, les élus présents lors du précédent mandat ont accepté, mais ont pu se sentir trahi et ont pu s'interroger sur la remise en cause de leur légitimité. Alors pourquoi revenir sur ce dossier ? Car nombreux sont les conseillers qui avaient besoin, comme moi, d'avoir des compléments d'analyse financière sur ce dossier.

Pour permettre à chacun d'appréhender au mieux ce dossier, les études suivantes ont été réalisées et présentées :

- Une étude prospective et financière par le cabinet KPMG.
Elle fait état d'une situation financière de la CCBS qui passerait de bonne à correcte compte tenu de provisions que nous devons effectuer, des charges de fonctionnement qui pèsent lourd sur le budget mais aussi de la crise économique que nous traversons.
Nous nous orientons donc vers un mandat de gestion et d'arbitrage. Pour réaliser de beaux projets, nous devons faire des arbitrages et actionner tous les leviers à notre disposition : optimiser les subventions, porter une réflexion sur la fiscalité, évaluer les compétences exercées, maîtriser les charges de fonctionnement et de personnel, réfléchir sur un plan fiscal et financier, mettre en œuvre la mutualisation ou étudier une participation éventuelle des communes pour de nouvelles compétences. Il n'est plus possible en effet de refaire les erreurs passées et de prendre de nouvelles compétences sans nouvelles recettes à mettre en face.
- Une étude de consolidation des données d'exploitation du nouveau centre aquatique par le bureau d'études Espelia. L'objectif était de retravailler sur les fréquentations projetées.
Au final, compte tenu de la diversité des activités qui seront proposées, le bureau d'études confirme catégoriquement la capacité de l'équipement à attirer du public et à réaliser des recettes supérieures à la piscine actuelle. Ce sont les hypothèses basses qui ont été retenues par précaution.
Si le déficit de fonctionnement d'une telle structure est une réalité, il faut croire au potentiel de notre territoire et de cet équipement, tout en envisageant un développement d'autres activités complémentaires et attractives sur les terrains contigus.
L'ensemble des données a été consolidé, il ne sera pas possible d'avoir d'autres éléments complémentaires, il faut désormais faire confiance à l'expertise du bureau d'études dont c'est le cœur de métier, sinon il ne faut pas avoir recours à leur service.

Le projet actuel ne peut être modifié qu'à la marge compte tenu des contraintes administratives de la procédure de concours. Il n'y a pas de gain significatif sans risquer des contentieux, et donc une perte de temps et d'argent.

Il n'est pas possible de faire un autre programme sur le site de Pierre Longue, cette localisation n'a de sens que si le centre aquatique est conçu comme un équipement complet d'attractivité avec à la fois du « ludique » et du « bien-être ».

La seule alternative possible est donc la réhabilitation de la piscine Paul Chastel pour un usage scolaire, de famille et donc d'envergure plus modeste. Dans ce cadre, ce serait un équipement sportif qui s'inscrirait dans le projet de plaine sportive de la ville de Belley.

Le conseil communautaire a donc le choix entre deux projets : la poursuite du programme de construction d'un nouveau centre aquatique ou la réhabilitation de la piscine actuelle.

Les élus disposent désormais des éléments nécessaires à la prise de décision.

C'est également le bon moment pour se positionner : avant le débat d'orientations budgétaires et avant l'élaboration du projet de territoire.

C'est aussi le moment de donner de la lisibilité aux bureaux d'études, aux services, aux partenaires financiers et aux habitants.

Ce choix doit être fait dans la sérénité, en dehors des clivages politiques. Être élu c'est mesurer les risques et décider avec les éléments connus.

L'exécutif respectera le choix de la majorité, tout le monde devra travailler de manière constructive pour la concrétisation du projet retenu. La CCBS n'a plus ni le temps ni les moyens de repartir sur d'autres débats.

L'exécutif assumera le choix collectif et mettra les moyens nécessaires à la concrétisation du projet retenu.

Gérald CUEILLE rappelle l'ensemble des délibérations prises sur ce dossier, et questionne sur le pourquoi d'un nouveau vote.

Il souhaite ensuite savoir pourquoi le vote secret est proposé. **Pauline GODET** précise que ce sont les modalités du vote secret qui ont été rappelées, et qu'il revient au conseil communautaire de décider du caractère public ou secret du vote.

En tant que nouvel élu, **Jean Philippe BRUN** est surpris des études et de leurs incohérences. Les chiffres sont faussés. Ce ne serait pas faire preuve de bon sens que de dire oui au projet sur la base de tels chiffres. Pour **Pauline GODET**, les chiffres sont à prendre en considération, et chacun en tire ensuite ses conclusions.

Pour **Patrick MARIÉ**, alors que la France va mal, que Belley n'est pas au mieux, que la CCBS a des comptes à rendre, la réhabilitation de la piscine actuelle semble plus adaptée. Un nouvel examen de ce projet de centre aquatique n'est pas du temps perdu, car un projet de 12 M € présente des risques. Il est illusoire de penser qu'il y aura 500 entrées par jour à Belley, et le coût de fonctionnement sera trop important. Le projet de nouveau centre aquatique n'est pas un bon choix.

Marc GUILLAND estime que ce sont les grands projets qui structurent un territoire ou un bassin de vie. Il cite les exemples concernant Culoz et les opportunités qui se sont présentées. Dans les années 50, choix a été fait de réaliser des lacets au col du Grand Colombier, aujourd'hui le Tour de France passe. Plus tard, le passage de la ViaRhona à Culoz a été refusé, et aujourd'hui c'est un manque. Le barrage de la CNR a été refusé et c'est Angletfort qui a perçu l'argent pendant 30 ans.

Il serait désolant qu'un centre aquatique se fasse sur Yenne et que la population de Bugey-Sud doive se rendre sur un autre territoire.

Il faut réaliser le centre aquatique, et non réhabiliter une piscine : il faut attirer les gens, ne pas rester petit. Sinon nous nous plaindrons que personne ne vienne chez nous.

Marcel BANDET informe l'assemblée que le projet de centre aquatique a été présenté au conseil municipal de Virignin

Il revient ensuite sur les chiffres de l'étude Espelia de 2017, et s'interroge sur les chiffres avancés notamment concernant l'origine géographique des personnes interrogées et sur les temps de trajet pris en compte. Il note également des différences notables avec l'étude Espelia produite en 2019. Les chiffres de fréquentation semblent surévalués, et sont ainsi comparables à ceux de Grand Lac en 2019. Les données Espelia sont donc à prendre avec grande précaution notamment en ce qui concerne le taux de fréquentation.

Il rappelle ensuite l'étude de 2012 qui montrait qu'un centre aquatique récemment construit ou réhabilité pouvait être fonctionnel et performant tout en maîtrisant le déficit d'exploitation.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné (77 000 habitants), a ouvert en octobre 2018 à Morestel, à 30 mn de Belley, une piscine d'un coût de 5 M€ avec une prévision de 60 000 entrées et dix agents.

Dimitri LAHUERTA comprend la volonté de transparence de l'exécutif par rapport au conseil communautaire, et les questionnements des élus qu'ils soient nouveaux ou anciens. C'est un dossier majeur, et c'est important d'avoir tous les éléments d'information sur cet investissement.

Il est cependant nécessaire collectivement d'apporter la crédibilité aux habitants qui ne comprennent pas le vote de ce soir après plusieurs délibérations sur ce dossier. Il faut également être crédible auprès de tous nos partenaires (Etat, Région, Département, Leader) et il faut les rassurer pour qu'ils nous soutiennent sur ce projet. Il faut respecter les contribuables, puisque 900 000 € ont déjà été engagés. Il faut respecter l'investissement humain et le travail conséquent des services de la CCBS.

Il faut envoyer un message fort et positif au territoire, avec une ambition et une dynamique de développement de son attractivité et de son offre de loisirs.

Il faut envoyer un message de confiance, de résilience et non de peur. La confiance est nécessaire pour faire face à cette crise, et relancer l'économie. Sans confiance, plus d'initiative, plus de projet, plus de talent qui parient sur notre territoire.

Il rappelle que la ville de Belley est impactée à hauteur de 443 000 € pour le fonctionnement de la piscine actuelle.

Malgré les propos tenus lors des débats, les courriers reçus lors du choix du site, les conflits qui ont eu lieu entre la CCBS et la ville de Belley, il a personnellement évolué et accepté un programme orienté sur le « ludique » et le « bien-être », sur le site de Pierre-Longue, connecté à la ViaRhôna.

Il se projette désormais sur ce projet de centre aquatique, il votera pour. Il faut envoyer un message fort au territoire et à ses habitants.

Pour **Gérald CUEILLE**, tout n'a pas été exploité au niveau des financements. Il convient de rechercher 25% de subventions pour parfaire le plan de financement avec l'emprunt et l'autofinancement.

Ce projet phare va faire travailler les entreprises du territoire, et il faut inclure dans le cahier des charges une clause concernant les énergies grises.

Les énergies renouvelables, et notamment le photovoltaïque, doivent être privilégiées. Il faut un projet d'envergure, qui marque le territoire et son attractivité, pas une « piscinette » qui ressemblera à une ambition étriquée qui coûtera toujours trop.

Pauline GODET précise que, jusqu'à présent, le tour des financeurs n'avait pas été réalisé. Par principe de précaution, le plan de financement proposé se limite aux subventions notifiées. Toutefois, dès la validation de l'APD, tous les financements mobilisables seront sollicités, notamment Leader qui pourrait atteindre 2 M€.

Le projet est déjà bien avancé, mais des options pourront être incluses notamment pour les énergies renouvelables.

L'après Covid va donner un élan qu'il faudra capter, et des investisseurs privés pourraient intervenir dans le domaine de la diversification des loisirs. La CCBS dispose du foncier nécessaire pour les accueillir et les accompagner. Ce site dispose d'un fort potentiel d'aménagement.

Philippe NARDIN émet des réserves sur ce dossier, et ne partage pas l'optimisme de certains.

Il s'exprime sur l'aspect budgétaire sur ce dossier, et considère que les études KPMG et Espelia sont construites sur des hypothèses favorables.

Des attributions de compensations sont prélevées pour la voirie, et il y a un risque que le programme de voirie ne soit plus financé. La moindre dérive sur les frais de fonctionnement ou les frais de personnel mettra la CCBS en difficulté. Il est possible d'arriver à une situation financière très dégradée, car la situation est fragile. Quid des rumeurs d'augmentation de la fiscalité ?

De plus, il ne faut pas compter sur les financements du CRTE sur ce dossier, les textes sont très clairs.

La CCBS a d'autres projets : le siège, le PCAET, la transition énergétique, la culture, le social, les Maisons France Services. Comment consacrer des moyens financiers sur ces projets si le centre aquatique est réalisé ? Rien de pourra se faire à côté.

Il faut garder les pieds sur terre et reprendre les chiffres : cet équipement va mettre la CCBS en grande difficulté financière. Tout le monde a désormais les éléments d'informations nécessaires.

Pauline GODET confirme que le CRTE n'est pas fléché pour le financement de ce dossier. Sur la fiscalité, les simples discussions entre des élus n'engagent que ceux qui les tiennent et que c'est bien le conseil communautaire qui décidera. Des discussions sur la TEOM et la taxe GEMAPI ont eu lieu en commission car ce sont des leviers sur lesquels il faudra arbitrer. Elle appelle à la prudence car, dans le contexte actuel, de la fiscalité supplémentaire peut être pénalisante tant pour les entreprises que pour les ménages.

Il faudra également arbitrer sur les autres investissements car tout ne pourra être fait. Les choix devront être assumés, et impliqueront de remettre en question la façon de travailler ou les accords passés. Il faut un changement structurel de l'intercommunalité pour un avenir pérenne.

Ainsi, lors de l'élaboration du projet de territoire, il conviendra de se mettre d'accord non seulement sur les idées mais aussi sur les moyens, les améliorations, les mutualisations. Les communautés de communes qui s'en sortent sont celles qui proposent, innovent et ne restent pas sur leurs acquis.

Dans l'hypothèse de la construction du centre aquatique **Didier VINETTE** souhaite savoir qui va financer le démantèlement de la piscine Paul Chastel, et à quel coût.

Pauline GODET répond ne pas savoir si la piscine sera démantelée. La convention avec la ville de Belley prévoit une remise en l'état de l'équipement à la ville.

De par son expérience professionnelle, **Thierry VERGAIN**, explique qu'il est nécessaire d'avoir une offre à la hauteur de la demande pour générer des entrées dans un centre aquatique. Cette offre de

qualité doit persister dans le temps pour que le public revienne, et doit être diversifiée pour proposer autre chose que la baignade. Pour obtenir des recettes complémentaires, la proposition doit être à la hauteur de l'ambition.

Concernant l'hypothèse de la hausse de fiscalité, Dimitri LAHUERTA, rappelle qu'une hausse a eu lieu à Belley avec plus de 37%. Les habitants de Belley contribuent massivement au développement du territoire, et c'est Belley qui porte la culture, le social, ... avec des équipements comme le conservatoire ou l'intégral qui rayonnent sur tout le territoire.

Beaucoup de jeunes actifs partent à cause de cette fiscalité.

Il faudra retrouver certains équilibres, un pacte fiscal pourrait y contribuer.

Jean-Michel BERTHET estime que ce n'est pas un projet démesuré pour la CCBS, avec sur un plan d'investissement de 12 M€ TTC, 2 M€ de TVA à récupérer, 3 M€ de subventions fléchées à minima et un emprunt de 8 M€.

Concernant les chiffres de la fréquentation, il rappelle que Bellegarde fait 108 000 entrées par an.

Il ne faut pas avoir peur d'investir car ce territoire le mérite.

Georges BOUVIER relève que les frais de fonctionnement sont importants, 450 000 €/an. Pourquoi Belley porte-t-elle l'essentiel de ce déficit ?

Pauline GODET rappelle que les sommes évoquées par le maire de Belley ont été déterminées lors du transfert des charges de la piscine Paul Chastel. Ces chiffres sont indépendants du futur équipement.

A l'issue du débat, Pauline GODET demande si l'assemblée souhaite un vote à bulletin secret.

Seules 14 personnes le souhaitant, les conditions de majorité ne sont pas remplies, et le vote se fera donc à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, par

. 48 voix POUR,

. 12 voix CONTRE : Mesdames MARCHAND, RIOU, ROUX, Messieurs BRUN, GUITTET, JUILLET, MARIÉ, MASSÉ, NARDIN, RODRIGUEZ, VALLIN et VINETTE.

. 4 ABSTENTIONS : Mesdames GUILLON, LAGRANGE VAN GELE, Messieurs BANDET et VINCENT.

- Approuve à nouveau le programme du nouveau centre aquatique tel que défini par les précédentes délibérations n° D-2016-123, n° D-2016-181, n° D-2017-129, n° D-2017-178, n° D-2018-93, n° D-2018-162 et n° D-2019-88.
- Autorise la poursuite de ce projet dans les conditions initialement prévues par ces mêmes délibérations.
- Décide que l'APD devra faire l'objet d'un ultime examen de la part de la commission bâtiments avant qu'il soit définitivement adopté par délibération du conseil communautaire.
- Précise que la concrétisation finale de ce projet reste conditionnée au respect de l'enveloppe budgétaire allouée pour cette opération, notamment à l'issue de la procédure de consultation des entreprises, et à la notification des subventions escomptées dans le plan de financement.
- Autorise Madame la présidente à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- INFORMATIONS DIVERSES :

La vice-présidence de Philippe NARDIN était une délégation importante, Xavier VINCENT souhaite savoir quelle organisation va être mise en place suite à sa démission.

Pauline GODET regrette le départ de Philippe Nardin mais respecte son choix.

Ce départ est prématuré car le travail sur le pacte de gouvernance est commencé et reste à terminer. Il y avait une volonté très forte d'installer cette vice-présidence. La démission du vice-président ne suppose pas la fin du travail engagé. Un nouvel élu sera désigné lors d'une prochaine séance afin d'avancer sur la gouvernance, l'installation du conseil de développement, la mutualisation et le conseil aux communes.

Il sera également proposé la candidature de Thierry VERGAIN comme conseiller communautaire délégué pour nous accompagner sur le projet du centre aquatique, et tirer ainsi profit de de son expérience professionnelle.

André BOLON souhaite des informations sur le recrutement d'un nouveau DGS.

Pauline GODET informe l'assemblée qu'un cabinet de recrutement va être missionné pour aider au recrutement.

Le prochain conseil communautaire dédié au DOB sera certainement décalé au 25 mars prochain.

La séance est levée à 19h50.

Le secrétaire de séance,
Serge BAL



La Présidente,
Pauline GODET

